

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1407)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL255

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

-----  
**ARTICLE 42**

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« et les mots :« d'intérêt communautaire » sont supprimés. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rétablissement du texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, supprimant l'intérêt communautaire attaché à la constitution de réserves foncières par les communautés urbaines relevant du droit commun.